"INTERIEUR. Nouvella-Ontakha, 21 Novel Various No. Open of the Control of t 55 de de 839 de de 140 de de sections de la Bourse d'hiter.

Trois lots de terre aireit au trit des rute fliend de Baner, vendus \$7,500.

Non appelone l'attention des détaillans de Maichandiers seches, sur la belle vente de 250 culis de marchandiere es qui doit es faire dessain par M.M. Moory et Gerride

PROJET DU CHEMIN A COULISSES DE LA Neur ORLEANS A NASHVILLE. ablée de citovens respectables de mite villa à et

Jim hier soit, à l'Hôtel Binhop, à l'effet de prendre en Consifration l'argence d'établis un chemin à coulleres de cutte rille à celle de Nashville. M. George Ruede à Ad excelé an fauteen ; M. J. W. Breedleve a fié nemme vice-présian Barrett et Junhus Baldwin, merreteire Le jage Watts, MM. Hoffmann, B. Marigny et J. Kiley Le juge vente, men, monteure discours, enquire les pépels d'années a company à tenseure per Smith ont passenal : plusieure discours, enquire les pépels d'attribles dans vette expitale. tions suivantes, propostes per le juge Watts, ont cui adop-

olu, que la nature du pays entre la Nile. Griésus et Machville, présente les plus grandes facilités possibles pour établirupe communication directent rapide, par le moyen d'un chemin à continue, et que le nature du transport et le nambre des veyageurs suffirent pour couvrir les dépenses t d'une pareille entresries.

I. Risolu qu'il est urgent de former une association à l'effet de prendre des mesures préparatoires pour l'établisse ment d'un pareil chemin à coulisses, laquelle devra être zicana à Nashville"; que chaque membre souscrira el paiera la somme de cent piastres, sour former un fond qui renédiaires et s'assurer des facilités que l'on pourrait avoir à se procurer les matériaux nécessaires; avoir un état estimatif du cout de cet ouvrage, le tracé et les cartes ninsi que pour subvenir aux autres dépenses. Que les membree de l'Association nommeront un comité exécutif avec des pouvoirs pour remplir les vacances qui pourraient survenir parmi suz, lequel sera chargé de mettre à exécution les vues de l'Association et de nommer tels officiers qui seront nécessaires pour la transaction des affaires.

3. Réselu qu'un comité de vingt personnes soit non par le président de cette assemblée pour obtenir des souserinteure à datte Association : que les membres de l'Association s'assembleront dans un des appartemens particuliers de l'Hâtel Bishop, jeudi 27 de ce mais, à 7 heures du soir, à l'effet de nommer le comité exécutif-

4. Riselu an'une liste de souscription est mu ogour recevoir les signatures des personnes présentes, et que le comité de souscriptions invite les citovens qui prennent 10-Acret à cette entreprise a devenir membres de l'Association. GEORGE EUSTIS, Président. J. W. BRREDLOVE, vige priming.

THOMAS BARRETT, Secrétaires.

Les soussignés ayant été nommés du somité pour sécévoi Boo souscriptions à l'essociation du chemin à toulieses de la * Marvelle Orienne à Nashville, invitent leurs concitoyens qui presinent interet à cette entreprise, à s'adresser à l'un d'aux f

Peter Laidlow Clarke Woodroof

Tanhara Baldwin

Tanhara Baldwin Clarke Woodroof Wm. M. Lambeth

B. Marigny

F. Seckman

C. W. Shawmburg,

J. Mercher

Marice Cannon

Z. Andrewa

Z. Andrewa

J. J. Mercher Johns Baldwin Japan Cowan Rubert Layton Market Tohn Hewlett Wm. McKang No www. McKenn S. D. D. zee W. Bushup

Le navire Manchester, parti de Liebanne le 27 depli a apporté à Philadelphie des journeux jusqu'es 26. must compliquer encore les affaires déjà si effithrouillées en

duc de Palstella, président dis Conseil, don Fra Francisco des preuves, et que nous ne pouvons imiter. Mais saus avoir une pareille prétention, ses arguinebb, comme ceux de lous les récubliques de l'intérieur, le dus de Terceira, minis-Strangères, Augustiaho Jose Freiro, ministre de la marine, Jose da se Carvalho, ministre du tifsor, Astonio Barrete Farrage Vasco, ministre de la justice. Messioura Carralho et Fraire stainet membres de dernier

Nous avons regu des journaux de Tempico jusqu'au 7 du

nourant : l'état de nave serait m'avoir nes changé depuis thes dernières dates ; tonjours même unanimité d'opposition tee les emélierations dont l'électius de Banta-Anna à la présidence devait être le signal ; partout le met de religion est dens la bosche des partinane des vises pofingées t des vises abus 3 pertous le posple fenatique et par pur dévouement su bien de la France, aurait donc lui-même propusé l'établissement d'une rêt ublique, si les automnt de dévant ce suissant clergé lui-même; succeptant, comme par pur dévouement su bien de la France, aurait donc lui-même propusé l'établissement d'une rêt ublique, si les automnt de dévant ce suissant clergé lui-même; succeptant, comme par pur dévouement su bien de la couronne que malgré lui-même propusé l'établissement d'une rêt ublique, si les automnt de des partinane des vises sui les saintes la couronne que malgré lui et par pur dévouement su bien de la couronne que malgré lui et par pur dévouement su bien de la couronne que malgré lui et par pur dévouement su bien de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement su bien de la couronne que malgré lui et par pur dévouement su bien de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par pur dévouement de la couronne que malgré lui et par lui et la couronne que la couronne que la couronne de seliques du ciergé et devent ce paissant clergé lui-même; moonvéniens que nous venous de citer, et, peut-être d'au-tres encore, n'avaient pas existé. Nous allons abouder parent des reges et d'horror à la école idée de la liberté des cultes et d'autres amélications du taute tunt éd'un gouvernement républicain. Nous n'essaierons.

An experiment for the single for a finance of the single for the s

owet même postfrieure son election, quand il provoqua con seformes qui ont souleve toute le harde fimetique et ambitiques. Qu'en figa-t-il mjourd'hui de cotte constitution qu'il suit être insufficante 30 courant, arrête ce qui suit, savoir : our maintenir un gouvernement ? espère-t-il arriver sain et sauf avec elle du terme de sa présidence ? Et quand il parviendrait à la léguis intacté à son auconseur, qu'est ce que le pays y gagnera? Rien que de nouvelles révolutions. Alors, s'il est ami de son pays, pourquoi doite reculer arrant trôleur et le Voyer de la ville. les réformes qu'il y avait projetées ? pourquoi ne pas, sacri- 3°. Le Geuverneur, et le Secrétaire d'Etat. fier à l'avestr de ses compatriotes, et se trapquillité actuelle et sa vie, s'il le faut. Cette constitution informe est le mot d'ordre de tous les soutevemens, de toutes les résolutions, de con les prenouciamientes. C'est donc à l'amélieuret non Etuts-Unis et de celles d'Etat.

La maintenir telle, one les natriotes messession doivent 7°. La Société Médicale. la maintenir telle, que les patriptes men appliquer tees les soins ; car tant qu'elle ne sera pre changée en amendée le pays ne peut compter né sur in tranquil lité, ni sur le bonheur, ni sur un commerce prospère.

Le Sally, arrivé à New-York, a apporté des dates du Havre du 21 septembre et de Paris du 30.

Les affaires d'Espagne ne sont pus décidées, queique les ournaux représentent don Carlos comme réduit à la dernière Arremite. La choiera fait de grande ravages dans plu rilles d'Buropé.

On écrit de Paris la 30, que la Gazette d'Angebourg' du 24 annonce que la révolte de l'Areadie ét de la Mesacule a été du Conseil, le masque de Napoléon, présentera le Docteur appaiere. Cetta révolte excitée par les intrigues de la Rus. Automysarchi au président du Conseil qui lui adressera les lopaisée. Cotta révolte, excitée par les intrigues de la Rusne, avait pour prétexte ostensible le mode d'imposition et les seures impopulaires adoptées à l'égard de l'église gracque hinni catte révolte a su le sort de soutes les autres. Les Chris, plesque teus perens de Colocetroni et de Coltopulo, ont eté pris, après une lutte sanglante, et conduits charges de chaines à Nauplie. Plusieurs person

La Porte paraît aveir renoncé à wit projet hostile gente pacha d'Egypte; on attribue ce changement aux con-ils de M. de Butenieff, l'ambassadeur russe, et à œux de doel Collector, Chapet umiral de cette nation. Meis il ne faut pas estèlier que seils de M. de Butenieff, l'ambassadeur russe, et à coux de l'amiral de cette nation. Meis il ne faut pas eublier que c'est la Gazelle d'Augebourg qui dit cela, et que Méhémet-Ali médite une seconde expédition contre la Syrie. Dans les extraits que nous avons faits du Journal de Paris reçu par le Ruthelia, se trouvent les mêmes nouvelles d'Es-pegde apportées par le Sully.

LES RICHES ET LES PAUVRES. Les pauvres forment l'immense majorité de toute la terre

dana notre pays, les pauvres ont la souveraineté. Cette revolution s'est accomplie en 1823. Auparavant, celui qu n'avait pas de propriétés, ne jouissait d'eneun droit politique Maintenant tous les citoyens peuven voter, excepte ceux qui sont convaincus de quelque crime. Avant 1823, on punissait la pauvreté comme on punit le crime aujourd'hui. L'arietocratie a toujours refusé aux pauvres l'exercice des

droits politiques ; de là cette guerre que le pauvre a toujours faite au riche. Aujourd'hui il faut que ces deux classes de la société se réconcilient, si elles veulent vivre en bonne harmonie. Il nous reste encore un grand progrès à accomplir, il consiste à faire disparaire toute exclusion de personnes, l déclarer que tous les citoyens riches eu pauvres sont aples à remplir teus les emplois, depuis celui de simple commis, jus. qu'à la présidence. Il ne faut pas que la fichesse soit un titre our parvenir aux emplois ; les talens et les vestus doivent euls être comptés pour quelque chose

Aurions nous à rougir d'avoir pour président un Cincinna us? pourquoi le pauvre,s'il s'est distingué par sun patriotisme il est sage, s'il est vertueux, s'il a su inériter l'estime de ses oneitoyens, ne pourrait-il pas être placé à la tête d'une nation ? La pauvreté sera-t-elle toujours considérée comm to crime?

Nous avons tout lieu de crors que prejugé qui n'accordant de secouer entièrement ce vieux préjugé qui n'accordant de Neus avons tout lieu de croire que nous ne tarderons pas nezue qu'à la richeree.

La royauté peut-elle prétendre être éternelle! La royauté, telle qu'elle s'est établie en août 1830, et telle qu'elle s'est perfectionnée depuis son origine ju-qu'è ce jour, es , s'il faut en croire ses serviteurs, l'institution par excellence, la seule bonne et la seule possible; c'est en est plus question: la biunche sinée et la royante lén'en est plus question: la bianche sinée et la royante légituse out été proseziles par le vous de la Frence la réput
thique est impossible, c'est un régime de sang et d'anar
chie; vive done à tout jamais la dynastie d'Orleans out de
Valère, parent elle utopre l'un et l'autie nom!

Tout est en attendant, tout s ponrautes contre leur per
sonnes et leurs biens sont suspendues. Mr. W Hoffman l'est sonant pour représenter les créanciers absens,
Parordré de titue. Charles Watts, Juge de la dite Cour,
ce 19a étur du Novembra 1833. Tout cela est beau et bon; mais ces argumens itt nons Poirtera est ocau et om; man ces argumens ng mous persondent pas plus que les requisitoires ne nous est sient. Pourquoi ne persisterions nous pas à nous avouer républicant, lursqu'u. auguste personnaye nons à engagés, par son exemple, à avoser cette opinion? Il a dit à la tace de la France dans set montest d'expanishin où, certes, il ne a apporté à Pailadelphie des journeux jusqu'es 26.
Les mert de den Fèbre unt un évécument qui va probable ment de den Fèbre unt un évécument qui va probable ment de den Fèbre unt un évécument qui va probable ment de den Fèbre unt un évécument qui va probable ment de des longues et ca Portagal. Nous ne seriohe pas surpris de l'appagne et ca Portagal. Nous ne seriohe l'appagne et ca Portagal. Nous ne seriohe pas surpris de l'appagne et ca Portagal. Nous ne seriohe pas surpris de l'appagne et ca Portagal.

ner et peursont se réduire sux suivans : Le gouvernement républicain ne convicut pas à la

auter were seasinge contre les autres pui sances:

La France n'est point séacz éclairée pour être livrée à
in gouvernement purement électif;

Il y a trop de curruption en France pour qu'une répu-

chef temperaire, surtout, pourrait plonger le pays dans le désoidre, dans l'anarchie même, et comproniettre ses destinées, etc.
Le chef de la branche d'Orléans, n'acceptant, comme

Le comité chargé par le Conseil de Ville des prepais tifs à faire pour la réception du masque de Napoléon, of fert à la ville par le Dr. Antommarchi, dans sa scance de

Que les personnes aujvantes seront savitées à se trou-er sur la gullerie de la maison de ville, dimanche prochain 23 novembre, à midi précis. mbre, è midi précis.

1°. Le Clergé. 2°. Le Maire, l'Avvest de la ville, le Trésorier, le con L'Avucat Général et le Trésorier d'Etat.

Les membres de Sénat et de la Chambre 60. Les Juges de la Cour Suprême, de la Cour de

83. Le Collecteur, l'Officier Naval et le Surveilleur d 9 2. Le Marechal des Etats-Unis, le Shérif et Marécha

10 %. Le Brigadier General et la Legion de la Loui siane. 11°. Le Brigadier de la 1ère. Brigade ét les Officiers

12°. Les citoyens en général. Que le Brigadier Général est chargé d'escorter le maz-ne de Napoléon. Que le masque de Napoléen sera admis dans l'enceinte du Conseil, dimanche prochain à midi et di mi précis. Que le comité du Conseil du Villo recevra à la p mer inens du Conseil au nom des habitans de sette

Par ordre du comité.

LISTE MARITIME. PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

S Fernandez.

EXPEDIES. Brick Uscas, Holbrook, Havre, Brander & McKenna Brick Prauklin, Baxter, Boeten Capitaine.
Goot Cors, Carson, Mobile Capitaine.
Gool Collector, Chapel

Brick Maria, Hopkins, de New York.

Navire Rubert Bowae, Mansfield, 12 jours de N York.

Batesu à vapeur la Flore, Icwin, de Vick-borg, coton.

Bateau à vapeur Freedom, Walker, du B.you. Sarah Bateau à vapeur Precuon, transcrave vec du sucre, du coton et del melases
Bateau à vapeur Oréans, James, de St Louis.
But a vapeur Tom Bowling, Smith, de Cincinnatti. Bit a vap Clairbinne, tiairet, de Vi kaburg. Bat a vap Jowa, Walsh, de St. Louis.

> Théatre d'Orléans. DIMANCHE, 23 NOVEMBRE 1834.

Débuts de M. ST. ANAND et MME. MILLOT(

FRA-DIAVOLO L'HOTELLERIE DE TERRACINE

Opéra comique en 3 actes, de Scribe, musique de M. Aule MM. Heymann. Deleroix.
Baily. Ma héo. Victoria. Mmes. Millot. Et. Clair LA FAMILLE RIQUEBOURG,

Cimédie vaudeville en un acte, de M. Scribe. Distribution: Deleroiz. St. Albain.

Mmes. Giraruot. Elise, ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier dis-trict Judicial e—No. 11,869—Julien Vienne et Lu-cen Roussel centre les créanciers de Julien Vienne, de sum des uit as des pétitionnaires syant été acceptées par la Cou-, pour le bénéfice des créunciers, il est ordon é qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étail de Mr. Féux de Armas, not. pub., le Lundi, 2te jour de Décembre prochain, à 10 heures du matin, pour y déliberer sur le contenu de la dite pétition, aujourd'hui en: 6-

co 19e jour de Novembre 1834. P. LE BLANC, Dep. Gref. BANQUE DES ARTISANS & COMMERCANS. ETTRES de Change, -ser l'Anglet tre, Poet-Notes sur N. w York, et Cheeks sur Nashville, invenere. Le tres de change sur la Mobile, Baltim are, Philadel Ishie, New York, Boston, Nashville et Natchez, 4 acheter.

21 any

Cars BillGGS, caissier.

Cuss BillGGS, caissier.

MAGASIN PITTORESQUE.

MAGASIN PITTORESQUE garantie pour que les souscripteurs regivent régifière, ment cet ouvrai e. Trente Nos, de l'année 1834 sont déjà Le gouvernement reputition de convent per a ment cet ouvrait e. Lieute vor, un taune tour entre qui comparte qu'entoure d'étate monarchiques, elle n'au-rait point d'action assez centrale, assez vigoureuse pour litter avec avantage contre les autres pui-sances:

Inter avec avantage contre les autres pui-sances: La France n'est point asser éclairée pour être livrée à un gouvernement purement électif; li y a trop de curruption en France pour qu'une république y soit peus souscrire aussi dans le nième magasin au trésor l'impure y soit peasible. Le pouvoir sersit brigué par des intigans habiles et exploité à leur profit. L'élection de chef temperaire, surtout, pourrait plongér le pays dans le par M. Collas, représente la médaille telle qu'elle est et chef temperaire, surtout, pourrait plongér le pays dans le soit en creux ou en relief, ce qui fait qu'on peut donner \$1 50. Co qurequesti \$6 avec des procedés ordinaire CAZEAUX &BIJOTAT, 21 nov. Rue Royale, No. 196.

AROISSE DORLEANS—Cour des Preuves-A. Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 25 Décembre 1834, à midi, J'expossial en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de fed Joseph Adams, les claves suivable, savoir ?

PANORIMA MOUVANT.

BONAPARTE

SAMEDI soir, 22 du courant, on fora l'ouverture du Grand Panorama mouvant de St. Clair dans la gran-de salle en face du Théâtre américain. Il réprésentera différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en comnençant par la hataille de Waterion, la prise de sa voiture la vue des côtes de Erance, l'existriour et l'intérieur de l'île Ste. Hélène; le canvoi supéraire de Grand Homme. Le tout comprend douze différente rues, et elles sont uccompagnées d'une musique militaires. On dennera une description de chacane de ces vuça. Ca panurama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans le plus grande salle que to propriétaire ait pu se procurer. Il a êté exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblus, à New-York amei que dans les principales villes de l'U-

nion, avec se plus grand succès.

Si Les portes seront nuvertes à 6 heures et demie, et e rideat sera levé à 7 heures précises. On ne représen-Les dames et les familles entreront par la porte de la rue

Les dimanches sont réservés aux personnes de cou-

Priz d'ontrée-50 conts. Pour les détuils voyez les affi LEGION DE LA LOUISIANE,

E Conseil de Ville ayant renvoyé à dimanche pro-duces à midi, la cérémonie de la réception du maque en boonse de Napoléon offert par le Dr. Antommarchi; Pordre adressé aux efficiers de la légion pour une réunion à l'Elôtel de Valle qui devait avoir lieu Jeudi prochain, deà l'Élôtel de Valle qui devait avoir lieu Jeudi prochain, de-meure en conséquence non avenu. Le général se réser-vant de donner relativement à cet objet, des ordres ulté-rieins aprè-la resue ordonnée pour dimanche prochain, Par ordre du brigadier général J. B. Plauché. 20 nov-8 25. D. AUGUS IIN, aide de camp.

POUR TAMPICO. POUR TAMPICO.

La goëlette américaine, bonne voitière, HAL-CYON, capitaine William Williams, eet prête à recevoir du fret, et feia voile pour le dit port, la semaine prochaine. Pour fret ou passage, avant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Centi, ou à

21 noa rue Royale, Nis 153.

POUR MATANZAS & LA HAVANE. Le beau brick espagnol fin voilier LOUISA. capitaine Delgado, partira positivament samedi appartement, gulerie, cuisme, cubinei, puits, latrines rochain, 22 du courant. On prio disesseurs les 800, les bas quettes sont faites, le 1000 à présent foué nargous de passor immédiatement, jour avoir leurs con-naissements signés chez GARCIA, BUYO & co, 20 nov rue Ste, Anne, No. 34

me le contune, s'adresser à E. J. FORSTALL & Co.

PAROISSE D'ORLEANS, Cont des Preuves. Etat de la Louisian .— A tous ceus que cela peut par mois.

Etat de la Louisian .— A tous ceus que cela peut par mois.

Guillery h c. L. demeurant en la ville de la Nouvelles de la même dimension comme le précé Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Dupléssis, régister dent, bau et di pribué de la même manière, tes ban-titulé : "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux cant 50 pieds de lace sur 14 tue Moreau, our une proventes judiciaires" approuvé le 10 mars 2334, et étant à findeur de 120 pieds, mesure française; il y a sur le ma connai sance que ledit Mathieu Barbe Guillory h c l dif lot, deux innguistre en briques a deux étages con est devenu acquereur de la propriété ciaprès décrite, ven vorts en arduises, avec un appenti dans le fond, te due par moi, le quato ze novembre 1838, d'après un ordre de ette cour, à la date du dix octobre 1833 dans la suc cession de feu Thomas Parr Willard, comme propriété appartenant à ladite succession, et lequei ordre du cour fut rendu sur la demande de Jeremish Berry, tuteur des euprisses dudit défent.

rendu sur la domande de Jeremish Berry, tuteur que eufans mineure dudit défant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire. Un Terrain, désigné par le No. 7 de l'îlet No. 12
situéentre les rues du Canal, Marsia, 'Trêmé et Jackron
et ayant 60 piels de face à te rue des Marsia sur 120 pieus
de profendeur, entre lignas guralièles, conformement à un
plan die-sé par Jh Phié, voyer de la ville et annexé à un
hypothèque que et affect de l'élix du Armas, noisire, en state du 17
dont se c'argera l'acquereur.

PAR PERNANDEZ & WHITING. plan die-se par In I'use, voyer de la voire en date du 17 acre en l'étuile de l'élix du Armas, notaire, en date du 17 dont se cl atgera l'acquereur. Geri e 1327, ensemble tentes les liditeses et améliorations. No. 6. Un lot de terre attue rue de l'Esplanade, en l'Avent de l'Avent de l'Avent de l'Esplanade, en l'Avent de l'Avent

me dans l'endre, le décret ou jugement de la cour, en ver-tu dequel la vente a été faite, on de toute autre irrégularité. 1839, en payant le capital; e ou illégulité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode la dite rente et hypothèque.

AROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves-A tous ceux que cela peut concerner, Salor : Attendu que Jean Lab idie ayant acheté à une vente faite par J. B. Biacht, encanteur, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour pour un aves conformement à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intia un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, introduce de l'état de la Louisiane, introduce ventes judiciaires; approuvé le 10 mars 1834. Qu'il anglaise, soit connu, et toutes personnes intéressées soit par ces pré-les let ut sontes sommées au nom de l'état de la Louisiane et de la 4 1/3 pour sonte sonties au nom de l'état de la Louisiane et de la sonte sonties au nom de l'état de la Louisiane et de la sonte sonties au nom de l'état de la Louisiane et de la cour, en conséquence d'un défaut de forme dons l'ordre, le décret ou le jugement de la pour, en vertu du quel la vente a été faite, ou de boute irrégularité ou il égaité dans l'estimation l'avis ou le tems et mode de la vente, ou pour autre cross queléconque, de faire voir dans trents jours à difer de la publication de cet avis, pourquoi profundeur du Quartier, et 79 pieds 11 2-3 pouces de face sur 77 pds.

Le lot no. 3, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 4, mesurant 24 pieds de face, sur 77 pds.

Le lot no. 4, mesurant 24 pieds de face, sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur 77 pds.

Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de trente jours à de jer de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne gerait fas confirmee et homologié.
La dite prepriété, fut vendue par J. B. Blache, encanteur, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, et 79 pieds 11 2-3 pouces de profindeur s'eingissant en si'ant par derrière; le tour La dite propriété, fut vendue par J. B. Blache, encanteur, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, l'augustaire, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, le 160 jour d'octobre de l'adnée 1834, sur la pétition de l'Augustaire, l'augustai



Vente par colis, PAR T. MOSSY ET GARIDEL.

WENDREDI, 21 du courant, il sera vendu à 10 houres et demie du matin. dans leur magasin d'encan, rue Toulouse,

COLIS MARCHANDISES, Convenables pour ce marché et celui du Mexique, et grande partie ayant droit

au drawback. Conditions: \$300 payables comptant; de 300 à \$1200, quatre mois de rédit; en sus de 1200, six mois, en billets endossés à satisfaction

On pourra se procurer des catalogues au magasin d'encais. Les marchandises seront offertes pour inspection mardi matin, 18 du courant, à 10 heures. Cette vente étant positive, messieurs les acheteurs sont priés d'y porter la plus grande attention. 17 BOY

VENTES A L'ENCAN.

PARTRICOU & CANONGE & J. B. BLA! HE Saperbe Proprié de Ville à Vendre. L sera venda samedi. 22 novembre, à midi, à la Bourse,

No. 1. Un l'at de Terre situé sur la rue des Remparts, entre les rues Conti et St. Louis, de 50 pieds de face sur la que des Remparis et de 120 pieds de profondeur, mesure française; il y a sur le dit tot, une fondeur, mesure française; il y a sur le un pa, maisin à deux étages en briques, bâne avec une petitle cour derrière, parée en briques, latrines, pompes, &cc.; de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à la façade du ter-pes de l'édifice du fond jusqu'à fices sont tout quif, et sont en bon état. Le tout emu dernièrement de force par M. Vm. L. Remsden. la cour est pavée et a me sont en bon état. Le tout emu dernièrement viccupé par M. Vm. L. Remsden. la cour est pavée et a me sont et a partement. la cour est pavée et a me sont et a partement de ser partement. t mison de \$75 par mois. No. 2. Un Terrain sur la même rue, entre les rues

Dumaine et St. Philippe, et altenant à la loge de la Parfaite Union, nyant 30 pieds 10 pouces et demi de face sur la rue des Remontes, et 90 pieds de profonà la profondeur de 50 pieds; il y a sur le dit lot, une petite maison briquetée entre potraux, contenent 3

No. 3. Un lot de terre situé sur la rue Villeré, en-tre la rue Dumbine et la rue St. Philippe, (côté Sud POUR MARSEILLES..

Le A I brick FLORA, capitaine Carnick, est fondeur, mesure française, it y assure edit let, une per fondeur, mesure française, it y assure edit let, une per prêt à recevoir un chargement pour le dit port, itse maison briqueter entre potentix, consistant en 4 lardime, servante d'un excellent caractère, elle est bonne cuisinière, blanchiese est replacemen, even chumbres, jeuisme, puit, &c., un cartidar dans chaque pan enfant John, âgé de 2 ans et deunt, et son peut cole de la maison, la cour est divisée de manière a pop enfant John, âgé de 2 ans et lieut; et son peut laisser deux séparations, le terrain est bien rembinye, gat un agé de 6 mais. et les banquettes sont briquetées et payees, loue a \$18

No. 8. Un lot de terre situé sur la me de la Letée.

PAR J. B. BLACHE. PAR J. B. BLACHE.

entre les ruies de l'Esplanade et du Quartier, divisé
counne il suit, savoir:

Le lut no. 1. mesurant 24 pieds 5 I-3 pouces de face
sur la rue de la Levre, sur 119 pieds 6 pouces de prosur la rue de la Levre, sur 119 pieds 6 pouces de prosur la rue de la Levre, sur 119 pieds 6 pouces de pro-

No. 14. Un lot de terre stoje à l'encant de No. 14. Un tota de terre sine à l'estante me res des Ursulines et Trémé, diviné comme me No. 1, mesurent 27 pieds 1-2 pouces de factor la rue des Ursulines, sur une profondeur de 78 10 1 3 pieds sur la rue Trèmé, mesure française. Il y a sur le dit let, the maisen de briques à un cinge couver n ardelses; la maison consulant en 4 appartemengalerie et deux cabinets; la cour est parce en brique une pompe, en cuivre, agec citerna; et la banque est amusi briquerée, lourée à 25 pinistres par mois. No. 2, mesogant 32 5 1-2 pieds de fare à la diss rue, sur 75 pieds 10 1-3 poucees de profondeur, il y l

lonée à 20 piastres per mos. ES LAVES.

No. 1. Charles, mulaire agé d'environ 24 ans, bon bucheron et bon nêzre de champ.

No. 2. St pney, agé d'environ 18 ans, ben sègre de champ, bon bucheron et excellent sujet.

No. 3. I sacc. agé d'environ 22 uns, bon sègre de champ, robuste et bien portant. No. 4. Chance, agé d'environ 22 kins, a vie deux fois marron, excellent bucheron, et un boil segre de

No. 5. Hardtimes, agé d'environ 25 ans, accoute mé à toutes espèces de travaux, ayant l'habitude de

No. 7. La griffinne Ista, agée d'environ 30 ang

nver son enfant l'use, ale d'environ bons; Iris en excellente cuismière, blanchisseuse et repasseuse, for espable de faire tout l'ouvrage d'une grande fa elle suit un peu de pâtisserie, et elle est demin & and dans ce pays. No. 8, Isabella, agée de 30 ans, une benne blanchissense, repassense et un peu cuminière, avec aux

No. 9. Nancy, age d'environ 22 ans, chisimier et blanchisseuse, avec son enfant Robeit age d'environ

No. 10. Sylvie, age d'environ 20 ans, tranh ett-inière, blanchisseuse, rej asseuse et dumestique th mai-Les deux dernières ont l'habitude de vendre et bonnels

favri v 1937, ensemble tomtes les ibèresses et améliorations qui sont dessus, consistant ou the bonne malogn en bois, dépondances, &c.

Le prix de la vente faite comme il est dit ci-doeste fudit Mathieu Barbe Cuillory, est de seine cent cirquante pustices de la rue de l'Esplanade, sur cent pieds de protondeur, avec une maison à trois étages, coissi més rue Bourgéane', chire les rues de l'Esplanade, sur cent pieds de protondeur, avec une maison à trois étages, coissi ne, écurie etc., une grande circrne dans la cour. In pastres, payables comme suit, ravoir ; cinquante pustices de fect, une grande circrne dans la cour. In postible de circult, en hillets endossés a estisfaction portant hypothèque apéciale. A cus causes, toutes personnes qui anni occupitation portant hypothèque apéciale. A cus causes, toutes personnes qui anni ou neutraient avoir outelaues, réclamations à la pro-

fondeur, et 15 pieds 11 pauces sur le derrière, mesure dit, matelès, glaces, tapis, chenets, pelles et piecette, nutles, porcelaine et fayence, le temps.

Le lot no. 2, mesurant 34 pieds de face, sur : 19 pds.

Conditions à le temps. Conditions à la venie.

dance et meterinari qui francis les receives par les des meterinari qui faccione de considerate est principal de considerate est pri

Markett and amount of the second of the supply of the property for the second of the s